

**ME 108 - DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN**  
**PR 789 - M1 Droit international et européen des affaires**

Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.

Nom du UE	Semestr	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients	duree des examens
<b>S2 - Semestre 2</b>						
<b>UE4 Bloc fondamental 2 avec TD</b>		<b>12</b>				
Droit international privé 2	S2	6	45	Contrôle continu + Examen terminal	6	écrit 3 HEURES
Contrats d'affaires	S2	6	45	Contrôle continu + Examen terminal	6	Oral 10 MN
<b>UE5 Fondamentaux 2 sans TD</b>						
Droit de l'espace, des télécommunications et des médias	S2	3	30	Examen terminal	3	Ecrit 2h
Droit de l'arbitrage	S2	3	30	Examen terminal	3	Oral 10 MN
<b>UE6 Enseignements complémentaires 2 : choisir 3 matières</b>		<b>9</b>				
				<i>* Sur l'UE 6, l'étudiant n'aura qu'un seul examen oral. Cet examen portera sur la matière Enjeux internes et internationaux... si elle a été choisie. A défaut, l'examen portera sur Droit de la concurrence</i>		
Droit interne et européen de la concurrence	S2	3	30	Examen terminal *	3	Oral 10 MN
Enjeux internes et internationaux de la société numérique	S2	3	20	Examen terminal *	3	Oral 10 MN
International and european intellectual property	S2	3	20	neutralisé	3	
Common law	S2	3	20	neutralisé	3	
<b>UE7 Mémoire, langues ou stage : choisir une matière</b>						
Mémoire en anglais	S2	3		Soutenance	3	
Langue : anglais ou allemand ou espagnol	S2	3	20	contrôle continu	3	
stage	S2	3		Soutenance	3	
<b>TOTAUX ECTS S2</b>	<b>S2</b>	<b>30</b>	<b>220 / 240</b>			